

ON ABONNE
Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
Autres départements:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFITTE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 20 Juin 1868.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 18 juin, Du 19, Du 20.

BULLETIN.

Le monde entier connaît la conception de M. de Lesseps : relier l'Asie à l'Europe par un canal creusé dans l'isthme de Suez. Tout ce qui s'intéresse à la civilisation des peuples, au commerce universel, a applaudi à cette œuvre, dont l'idée, l'entreprise et l'exécution essentiellement françaises constituent une des grandeurs actuelles de notre pays.

Cette compagnie pour achever ses travaux déjà très avancés, demande à faire une émission de titres remboursables avec lots par la voie du sort. Un projet de loi dans ce sens a été délibéré au Corps-Législatif qui l'a voté à la majorité de 183 voix.

Au Sénat, beaucoup de pétitions contre le matérialisme. Elles sont écartées. De même, on rejette, après une assez vive discussion, une pétition demandant qu'il soit défendu au sénateur de patronner des affaires industrielles, ou d'accepter, dans ces entreprises, des fonctions salariées.

Aucune nouvelle importante de Serbie. C'est bon signe. Les dernières dépêches mentionnent simplement que la proposition faite par le consul anglais à Belgrade, de confier la régence à la princesse Julie, paraît avoir obtenu l'assentiment général.

Le président du Sénat Serbe, M. Marmovich, a fait parvenir à l'Empereur d'Autriche par le télégraphe ses remerciements « pour la sollicitude chaleureuse de Sa Majesté, qui a daigné envoyer le général Gablenz aux funérailles du prince Michel. »

A côté de cette déclaration sénatoriale, nous devons placer l'odieuse accusation que porte con-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

20 du 17 Juin 1868.

MARCELLE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

XVII. — (Suite).

Presque, j'en conviens. Ce qui en reste est obscur. Des terres hypothéquées, des rentes grevées de dettes, un courant d'affaires embrouillées, tout ce qui compose un budget qui doit, avec cinquante mille francs de ressources annuelles, faire face à des dépenses de soixante et à quatre-vingts. A quelques centimes près, le compte est exact. Si l'on portait la cognée dans ces broussailles, on en retirerait encore vingt-cinq à trente mille livres de revenus liquides ; est-ce bien cela ? — Oui, avec des créances; deux ou trois cent mille francs qui se promènent dans les poches de mes amis. Ils n'en sortiront jamais. Si vous ajoutez à ce bilan quelques aventures, et une réputation franche de toute tare vous aurez l'histoire du passé. — Du commencement à la fin, c'est vrai.

La reproduction est interdite.

tre l'Autriche, un journal Russe, le Golos :

« Les Jésuites encore très influents en Autriche, dit-il, soutiennent que la fin justifie les moyens. Il y a une chose certaine, c'est que dans ces derniers temps, le prince Michel était tombé en défaveur d'une manière sensible auprès de l'Autriche, surtout depuis le jour où, cédant à la pression de l'opinion publique en Serbie, il cessait d'exécuter avec autant d'empressement les ordres reçus de Vienne. »

Les insinuations du journal moscovite ne feront de tort qu'à lui-même, et à la cause qu'il compromet, croyant la servir.

Outre les seize coups de feu tirés par les assassins, on affirme que leurs poignards et leurs couteaux étaient empoisonnés. Le prince Michel avait été, dit-on, prévenu de ce qui se tramait contre lui ; il n'avait pas voulu tenir compte de ces avertissements mystérieux et sympathiques.

A la suite des aveux faits par les assassins de nouvelles arrestations (entre autres celles de la sœur de la princesse Karageorgevitch et de cinq étudiants) ont eu lieu.

L'empereur de Russie a envoyé ses condoléances au sujet de l'assassinat du prince Michel. L'empereur loue le gouvernement et le peuple Serbes du maintien de la tranquillité et il exprime le désir que l'élection du nouveau prince se fasse conformément au vœu national.

Une nouvelle proclamation du gouvernement annonce qu'il s'efforcera d'agir de telle façon qu'on ait égard à la volonté de la Serbie.

On commente beaucoup le discours prononcé par le général de Moltke au parlement prussien.

Il a motivé la loi concernant l'administration de l'emprunt pour la marine, sur la nécessité qu'il y ait au centre de l'Europe, une grande puissance militaire capable de contenir les autres, et que cette puissance soit l'Allemagne.

« L'existence de cette puissance qui n'attaque personne, est, dit-il, la seule garantie du maintien de la paix. »

La proposition officielle du général de Moltke donne à cette opinion une grande importance.

La prussification de la Hesse se consomme. A partir du 1er juillet les lois militaires prussiennes et le code pénal militaire prussien seront en pleine vigueur dans tout le duché.

M. Bismark est parti hier, pour ses propriétés de Poméranie. Le roi n'a pris encore aucune

— Dans le présent, il y a un homme jeune, — remarquez que je ne dis pas un jeune homme, — sans profession d'aucune sorte, qui, continuant à marcher dans la voie où il s'est engagé, finira par creuser un trou, et du trou fera un gouffre que les hasards d'un héritage peuvent seuls combler.

— Je n'ai point d'oncle. — Grosse affaire alors ! Votre imprudence devient de l'étourderie. Dans l'avenir je vous vois tel que je suis : un homme un peu fatigué, un peu ruiné, qui va, vient et cherche comme un chien qui billebaude dans un bois, la piste perdue. Il faut se tirer de là.

— Comment ? — Par un mariage.

Gaston fit un mouvement. — Je sais, poursuivit M. de Crémeil, je viens de mettre le doigt sur la plaie; ne froncez pas le sourcil; je ne nommerai personne; bien plus même je ne devinerai rien... Mais croyez-vous qu'il soit possible de vivre en plein Paris, dans un monde qui a, par certains côtés, quelques-unes des habitudes des plus petites villes de province, sans que les secrets qu'on suppose le mieux cachés soient bientôt découverts ?

Est-ce qu'un hasard ne suffit pas, au besoin l'indiscrétion d'un valet de chambre qu'on a renvoyé ? Peut-être vous a-t-on rencontré, rôdant hors des barrières ou traversant les rues d'une ville voisine, sous un déguisement qui a éveillé les soupçons. Peut-être a-t-on remarqué que vous n'êtes pas assidu aux réunions dont vous étiez l'un des habitués les plus fidèles autrefois. Je ne sais rien, je cherche. Et il peut se faire que quelques personnes, qui cherchent mieux encore, aient fini par se rapprocher de la vérité. Cette vérité-là, seuls les plus intéressés à la connaître ne la devinent jamais. Ils ont contre eux la conspiration du silence. Donc, vous me permettez de supposer qu'il y a quelque part une personne aimable à qui l'on veut être enchaîné pour le moins jusqu'au tombeau. C'est admirable ! J'ai pris au sé-

disposition définitive pour lui nommer des remplaçants temporaires. La paix européenne gagnera-t-elle ou perdra-t-elle à l'éloignement du premier ministre ? Qui sait ? Tous les hommes politiques doivent aujourd'hui abhorrer la guerre.

Le bill de M. Gladstone, concernant l'Eglise d'Irlande, a été adopté hier en 3e lecture. De la Chambre des communes, il va donc passer à la Chambre des lords. Quel accueil y trouvera-t-il ?

La reine Victoria a ordonné d'amener en Angleterre les fils de l'Empereur Théodoros.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

LA FÊTE-DIEU A VENISE.

Au sujet des troubles qui ont eu lieu à Venise le jour de la Fête Dieu, nous lisons ce qui suit dans une correspondance italienne :

« Il y a eu des désordres ici, à l'occasion de la procession du Saint-Sacrement. Pendant que la procession défilait sous les arcades des Procuratie, autour de la place St-Marc, des querelles se sont élevées entre des gens qui gardaient leur chapeau sur la tête, et d'autres qui voulaient le faire ôter. La procession a été rompue; ceux qui la composaient ont dû se sauver à la hâte dans les maisons et dans l'église.

« Ces désordres sont fort regrettables. Il a été réglé depuis ce qui s'est passé à Naples, il y a deux ans, que les processions ne pourraient avoir lieu hors des édifices qu'avec l'autorisation des autorités civiles. Le Préfet de Venise, M. Torelli, a cru pouvoir accorder cette autorisation contre laquelle ont protesté à leur manière les garibaldiens et les démocrates. Plusieurs arrestations ont eu lieu. »

Pour extrait : A. Layton.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Londres, 17 juin.

On mande de Zoulla, 5 juin, que presque toute l'armée anglaise est embarquée. Le général Napier partira le 12 juin.

Londres, 18 juin.

Dans un banquet donné hier, à la cité de Londres, M. Disraeli a prononcé un discours en faveur de l'Eglise d'Irlande.

On lit dans le même journal :

« Le meurtre du prince de Serbie a fait craindre que l'élection de son successeur ne fût une occasion

rieux ces chaînes-là, moi qui vous parle. La femme que j'adorais est devenue veuve. Elle a épousé un prince valaque, et si un impertinent lui parlait de M. de Crémeil : « Attendez donc, disait-elle, il me semble bien avoir connu quelqu'un de ce nom-là à Paris ! » Mon cher monsieur de Vandelle, si vous vous laissez prendre à la glu des serments éternels, vous me faites trembler !

— Il y a donc une jeune fille à marier ? demanda Gaston sans s'arrêter à l'observation de son interlocuteur.

— Serais-je ici sans cela ! — Vous la connaissez ?

— Beaucoup. — Jeune. — Vingt ans. — Jolie ?

— C'est le seul défaut que je lui reproche... Elle l'est trop.

— On peut s'y résigner. Bien élevée ? — Elle sort du Sacré-Cœur.

— Et il y a une dot ? — Cinq cent mille francs comptant, avec une terre dans la Brie. Je ne parle pas des espérances.

Nous sommes fille unique. — Mais c'est un diamant ! — Une perle, mon cher monsieur de Vandelle.

— Alors pourquoi penser à moi, mon cher monsieur de Crémeil ? — Parce que vous êtes comte.

— Oh ! comte ! — Vous l'êtes ! J'ai bien pris mes renseignements !

Parce qu'il vous plaît de ne plus porter votre titre, — un titre qui est bien à vous, lorsque tant d'autres en prennent qui ne sont pas à eux, — ce n'est pas une raison pour que votre femme ne soit pas comtesse du chef de son mari.

— Elle tient donc aux perles de ma couronne et à mes quatre bezans d'or sur champ de gueules ?

de nouvelles difficultés en Orient. Cette appréhension est maintenant dissipée. En effet, toutes les puissances y compris la Porte, se sont mises d'accord pour considérer le règlement des affaires de Serbie comme une question purement intérieure et pour n'entraver en aucune façon la liberté de la nation Serbe en ce qui concerne l'élection du nouveau prince. »

Loi sur l'achèvement DES CHEMINS VICINAUX.

Le Constitutionnel publie l'article suivant :

Dans la séance de samedi, la Chambre a de nouveau renvoyé l'article 3 à la Commission. Il s'agit de savoir si, conformément à cet article, les Conseils municipaux pourront convertir, comme journée de prestation, les trois centimes extraordinaires autorisés par la loi de 1867, ou bien si, comme le demande M. de Saint-Germain, cette conversion ne pourra pas avoir lieu.

La discussion tout entière a porté sur cet amendement, et l'article 3 a été de nouveau soumis à la Commission. Nous pouvons donc, dès aujourd'hui, considérer la loi comme votée et en résumer les points principaux.

Deux grandes questions dominaient tout le débat : d'abord la répartition du fonds de secours, ensuite la prestation en nature et les centimes, dont l'importance a été longuement discutée. Ces deux questions renfermant toute la partie administrative de la loi, nous allons en conséquence les examiner avec soin.

Et d'abord quelle est la nature de l'acte législatif qui sera sans doute voté dans la séance de demain ? C'est une loi de secours pour venir en aide aux départements et aux communes qui ne peuvent subvenir à l'achèvement de leurs chemins vicinaux avec leurs propres ressources. Les départements et les communes riches ne doivent point pouvoir y prétendre.

Mais il ne suffisait pas d'ouvrir un crédit, il s'agissait encore de savoir comment on pourrait le répartir entre les ayant-droit. A cet égard, il faut consulter les précédents. Le premier secours accordé aux chemins vicinaux date de 1848 ; c'est une loi du 22 septembre. La Constituante ouvrit au ministère de l'intérieur sur l'exercice de 1848, un crédit de 6 millions qui devait être affecté à l'achèvement des chemins de grande vicinalité et à l'amélioration des chemins de petite vicinalité.

Tel est le point de départ de cette législation qui ouvre de nouvelles voies à l'agriculture. Comment la Constituante entendait-elle répartir la subvention ? Trois millions furent distribués par portions égales à 85 départements, la Seine exceptée. Les autres trois millions devaient être répartis sur l'exercice de 1849, proportionnellement au nombre de centimes extraordinaires que chaque département et ses communes se seraient imposés. Dans cette répartition on ne tenait aucun compte du produit de ces centimes. Elle devait être faite par le préfet. Tel était le mécanisme adopté par l'Assemblée constituante.

Après la lettre impériale du 18 août 1861 qui proposait un crédit de 25 millions, pour activer l'achèvement des chemins de moyenne vicinalité, une circulaire du 5 octobre de la même année divi-

— Non pas elle, mais son brave homme de père. — Un brave homme de père, dites-vous ? C'est à présent vous qui me faites trembler... Où est le vice ?

— Le vice rédhibitoire, n'est-ce pas ? — Justement.

— Nous avons du calicot dans la famille, un oncle qui tient boutique rue Saint-Denis à l'enseigne des Trois quenouilles, et il tient à son enseigne.

— Laquelle porte son nom ? — En belles lettres couleur d'or, comme vos besans.

— On peut rompre. — Non, le père tient à l'oncle. — Rien de plus ?

— Rien... Mais je connais un marquis que l'enseigne a fait reculer.

— Peuh ! fit Gaston... La légende de ma famille raconte qu'un Vandelle n'eut point peur d'une Sarrazine après la prise d'Antioche ! Pourquoi reculerais-je plus qu'il ne l'a fait ! La fille est charmante, dites-vous ?

— Adorable; des mains dont une duchesse pourrait être jalouse, et des pieds à l'avenant; rien qui sente la mercerie ou la cotonnade.

Gaston tira son fauteuil près du feu. — Mon cher Méphistophélès, vous êtes tentant en diable... Mais il y a le mariage ! C'est une abdication.

— Point ! pour un grand nombre d'hommes c'est une affirmation. Si, après une longue suite de siècles, le monde s'en tient toujours au mariage, c'est que l'expérimentation est faite. C'est encore l'institution qui assure la plus grande somme d'avantages possibles avec le moins grand nombre d'inconvénients. La liberté absolue est une chimère. Qui n'a pas

sait le premier terme de la subvention par portions égales entre tous les départements. L'année suivante, le rapport du budget adoptait une autre combinaison : il prenait pour base de la répartition, non pas le produit des centimes pris en masse, mais seulement le nombre des centimes votés. C'était, on le voit, récompenser les efforts des conseils généraux et des communes, et fixer à chacun d'eux la part qu'il s'était faite lui-même. Ce système est préférable à celui de la Constituante; mais il laisse encore à désirer. Lorsqu'il s'agit de mesures comme celles dont nous nous occupons on ne doit venir au secours que des départements et des communes pauvres, incapables d'achever leur réseau au moyen de leurs propres ressources. Les départements riches ne doivent avoir aucun droit à la subvention.

La loi nouvelle a un peu amélioré le système de répartition, mais il n'est point encore parfait. Chaque annuité sera répartie par décrets impériaux, en ayant égard aux besoins, aux ressources et aux sacrifices des communes et des départements. Au second degré, la répartition est faite par le conseil général, sur la proposition du préfet. Un dixième de la subvention pourra être réservé pour les besoins exceptionnels des départements dont le centime ne produira pas 20,000 fr. Tel est le mécanisme de la nouvelle loi.

Ce système permettra encore d'attribuer une partie de la subvention aux départements riches qui n'en ont pas besoin. Cette manière de procéder est contraire à l'esprit de la nouvelle loi, dont le seul but est de venir en aide aux pays pauvres.

A notre sens, la répartition devrait être faite sur des bases nouvelles. D'abord il faudrait rédiger la liste de tous les départements, qui, d'ici à dix années, pourront, avec leurs seules ressources, achever leurs chemins de grande communication : avec les documents officiels cette liste serait facile à dresser. La période de dix années, on se le rappelle, est fixée par la loi elle-même. Ensuite on rédigerait la liste de tous les départements retardataires qui, au terme de l'article 2, auront droit au dixième de la subvention. A ces déshérités, nous réserverons deux dixièmes, soit vingt millions sur l'ensemble du secours. Ces vingt millions seraient affectés à l'achèvement des chemins de grande communication, puis à l'achèvement des chemins de moyenne communication. Cette seconde partie du réseau aurait seule droit aux quinze millions.

Resteraient quatre-vingts millions qu'il faudrait affecter aux chemins de petite vicinalité, cette partie du réseau est fort en retard même dans les départements riches. En prenant la moyenne générale, 34 0/0 de la longueur classée se trouvent à l'état d'entretien et 69 0/0 restent à construire. Les quatre-vingts millions devraient ici être répartis par portions inégales entre tous les départements. On prendrait pour base la longueur kilométrique de la petite vicinalité restant à terminer, la densité de la population et le degré de la richesse de chaque département.

Les moins peuplés, comme les Hautes-Alpes, la Lozère, l'Aveyron, etc., recevraient une subvention proportionnée à l'étendue de leurs chemins classés et à la longueur qu'il resterait à conduire à l'état d'entretien. La répartition irait toujours en s'amoin-drissant à mesure que le département serait plus riche, la population plus dense, la longueur kilométrique à compléter plus courte. Les besoins des pays pauvres sont considérables, leurs ressources exigées, les sacrifices qu'ils peuvent s'imposer à peu près nuls. C'est pour réparer les torts de la fortune que la loi a été faite : l'appliquer autrement que nous venons de le dire, ce serait s'éloigner de son esprit.

Le même système devrait être suivi par le conseil général pour la répartition entre les communes.

Ce mécanisme est simple, d'une exécution facile et ne laisserait aucune prise à l'arbitraire. Pourquoi les députés de l'opposition, qui redoutent tant les influences électorales, ne l'ont-ils pas proposé à la Chambre? Alors ils auraient véritablement compris ce que doit être une loi de secours, et, tout en donnant carrière à leurs récriminations, ils auraient fait preuve d'une haute portée administrative.

La prestation, si souvent attaquée depuis la loi de 1836, a été soumise à de nouvelles épreuves dont elle est sortie victorieuse. L'amendement de M. de Saint-Germain passera tout entier dans l'article 3. A l'encontre du projet de la commission, il ne sera point permis à un conseil municipal de transformer les trois centimes extraordinaires en une journée de prestation.

En fait, telle qu'elle est établie par la loi de 1836,

femme à quarante ans a souvent maîtresse à cinquante. Tyrannie pour tyrannie, je préfère celle qui porte la cocarde de la légalité. Marié, vous ne gaspillez pas votre vie. Elle se concentre et on en peut appliquer la force à l'ambition. On a un but. Les enfants viennent. Il faut songer à les pousser. C'est une occupation. La galanterie ne suffit pas à remplir l'âge mûr.

M. de Crémeil flaira l'arôme de la tasse de café qui fumait devant lui.

— Ah ! reprit-il, si mon existence était à recommencer, je m'appliquerais à marcher dans le grand chemin de tout le monde ! C'est encore là qu'on a les plus franches coudées, et remarquez que tous les chemins de traverse y aboutissent... On peut faire un tour dans ses jolis sentiers qui se perdent, dans des broussailles, mais avec une femme et une dot, vous manœuvrez sur un terrain solide, toutes les carrières vous sont ouvertes... Quelle est la formule de la vie pour un civilisé? Arriver à la fin dans les meilleures conditions d'aisance et d'agrément possibles. On peut les rencontrer dans les voies exceptionnelles où vous marchez; mais la pratique veut qu'on les cherche dans les routes battues. Or, le célibat est une exception. Il a le grand défaut de faire perdre de vue à ceux qui s'abandonnent à sa fausse indépendance l'époque inévitable où il ne suffit pas de courir les aventures pour être heureux.

— Hum ! fit Gaston, je connais des maris dont l'existence n'est point semée de roses !

— Je ne vous dis pas que le mariage soit la Panacée universelle ? Le célibat, est-ce une garantie au profit du bonheur ? M'auriez-vous écouté si vous l'aviez eu dans sa plénitude ?

M. de Vandelle languit dans l'espace deux ou trois spirales de fumée de l'air d'un homme qui est à bout d'arguments.

— A propos, reprit-il, et ce service que vous aviez à vous rendre, je ne devine point ?

la prestation que l'on peut toujours convertir en argent est un impôt accepté par tout le monde. On a beau dire qu'il est injuste : qu'il rappelle l'ancienne corvée; la facilité avec laquelle il se recouvre et les résultats immédiats qu'il produit établissent que tous ces reproches sont de la théorie. C'est un impôt essentiellement proportionnel, puisqu'il ne frappe l'assejetti que dans les limites de sa fortune. Le prolétaire, qui ne possède que ses bras, l'acquitte en nature. L'artisan, dont la main d'œuvre a plus de prix, se rachète en argent. La prestation n'atteint que la personne; les centimes, au contraire, frappent la propriété.

Les trois journées que supporte le prolétaire représentent pour lui l'utilité qu'il retire du chemin vicinal comme moyen de circulation. Les centimes que les propriétaires petits et grands supportent sont l'équivalent de la facilité que les bons chemins leur donnent pour le transport de leurs engrais et de leurs récoltes et l'expédition de leurs produits aux marchés.

Le prolétaire ne paie point de centimes, c'est là ce que la commission semble avoir perdu de vue, lorsque par l'article 3, elle a voulu autoriser le conseil municipal à convertir les trois centimes extraordinaires en une journée de prestation. Quelle serait la conséquence de cette conversion? Cette journée, équivalant en moyenne à 1 fr. 50 c., retomberait de tout son poids sur le propriétaire et déchargerait la propriété d'un impôt qui doit exclusivement rester à sa charge. Un exemple fera mieux sentir cette vérité. Supposons d'abord que l'on perçoive les 3 centimes en argent. Dans cette hypothèse, tout contribuable ayant une cote de 5 fr., et ces cotes s'élevaient au moins à 5 ou 6 millions pour toute la France n'aura à payer que 0,15. Une cote de 10 fr. paierait 0,30. Il faudrait s'élever jusqu'à une cote de 50 fr. pour arriver à 1,50, représentant une journée de prestation.

Supposons, au contraire, que les 3 centimes, comme le demande la commission, soient convertis en une journée de travail. Comme cette journée vaut 1 fr. 50, le simple ouvrier, n'ayant point de cote foncière, paiera alors autant que le particulier ayant une cote de 50 fr. Ses charges seraient dix fois plus lourdes que celles du petit propriétaire n'ayant qu'une cote de 5 francs. Cet impôt deviendrait par trop onéreux. Il doit suffire de s'en déférer aux deux exemples que nous venons de citer pour être autorisés à dire que la conversion des 3 centimes en une journée de prestation serait une chose inique : aussi il est présumable que l'article 3, modifié par l'amendement de M. de Saint-Germain sera seul adopté.

Les chemins vicinaux dateront comme une des plus grandes entreprises du XIX^e siècle. Dans l'espace de 30 ans, l'agriculture avec ses propres ressources a pu achever 241,472 kilomètres de chemins vicinaux qui ont coûté près de deux milliards et demi; il restait encore à construire 290,863 kilomètres qui coûteront au moins la même somme. Avec les longueurs qui restent à classer, il est probable qu'il faudra encore trente années pour conduire à bonne fin cette œuvre gigantesque. Combien, arrivée à ce terme l'agriculture aura-t-elle reçu de subventions du gouvernement? En y comprenant les subsides que vient d'accorder la loi, ils s'élèveront dans dix années à 436 millions, mais alors aux 241,472 kilomètres déjà construits, il faudra en ajouter 142,000 nouveaux. A cette époque il restera encore 109,000 kilomètres de chemins de petite vicinalité qui figurent dans la troisième catégorie. Alors le réseau vicinal sera à peu près terminé.

En supposant que le Trésor donne encore 64 millions, la subvention totale ne dépasserait jamais 200 millions.

Le Trésor s'est-il montré aussi parcimonieux pour les chemins de fer? Lorsque le troisième réseau sera terminé les dépenses s'élèveront à près de 3 milliards. Il est vrai que l'Etat a déjà avancé aux compagnies 700 millions et supporte une garantie annuelle qui oscille entre 27 et 30 millions; combien donnera-t-il encore avant que le troisième réseau soit achevé.

Il faut avouer que les chemins de fer se trouvent très richement dotés, tandis que les chemins vicinaux, dont l'état d'avancement est à peu près égal à celui des voies ferrées, n'a reçu jusqu'à aujourd'hui que 31 millions. Nous tenions à constater ces chiffres parce qu'ils ont plus d'éloquence que tous les commentaires auxquels nous pourrions nous livrer.

JACQUES VALSERRES.

— N'ayez garde que je l'oublie. Mon dévouement ne va pas jusqu'à vous marier pour la seule satisfaction de vous rendre heureux... Non; j'aurai ma part par ricochet. Qui vous dit que M. Bressuire, tout reconnaissant des soins que je me serai donné pour lui découvrir un genre de son goût, n'ira pas jusqu'à m'offrir un nid dans une entreprise où je n'aurai plus rien à redouter des bourrasques de l'avenir?

— Bien pensé, murmura Gaston.

— Si mademoiselle Clémence Bressuire vous agréait, je ne vous demande en retour que de me donner un coup d'épaule auprès du bonhomme. Je le mérite, ayant tout ce qu'il faut, et même un peu plus, pour remplir des fonctions qui ne demandent pas du génie. Est-ce dit?

— Que je me marie ou non, c'est dit.

— Alors je vais mettre le fer au feu... Avant quinze jours, vous dinerez chez M. Bressuire.

XVIII.

Lorsque M. de Crémeil se retira, Gaston était fort perplexé. Les raisonnements de son convive l'avaient frappé par plus d'un côté; son esprit hésitait, son cœur aussi. Il était clair que madame de Chervette l'aimait, cependant on connaît des personnes qui sont fort embarrassées de la fidélité qu'on s'entend à leur garder et qu'un peu moins de tendresse et de dévouement mettrait un peu plus à leur aise. En somme, Marcelle menait une existence fort triste; on n'a pas vingt-cinq ans pour vivre au fond des bois sans autre régal qu'une heure ou deux par hasard de conversation dans l'ombre. Trahie, elle rentrerait dans le monde, c'est-à-dire dans la vie. L'histoire de sa folie se faisait vieille, on l'aurait certainement oubliée, et jeune et belle, elle reprendrait sa place dans le monde. C'était pousser l'égoïsme bien loin

Revue des Journaux

MONITEUR.

Le *Moniteur* après avoir annoncé dans son Bulletin, le départ de M. le comte de Bismark pour sa terre de Wirtzin en Poméranie, ajoute : « Qu'en l'absence du président du conseil, l'intérim du ministère des affaires étrangères de Prusse sera confié à M. de Thile, sous-secrétaire d'Etat au même département; M. Vonder-Heydt, ministre des finances, exercera la présidence en sa qualité de doyen des ministres. Les affaires civiles de la chancellerie fédérale sont expédiées par M. Delbruik, et les affaires par le général de Roon, ministre de la guerre. M. de Bismark conserverait le contre seing des actes qui doivent être revêtus de la signature du roi, comme président de la Confédération de l'Allemagne du Nord. »

CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* dément le départ de Paris du prince Milan Obrenowitch pour Belgrade, départ annoncé par plusieurs journaux.

FRANCE.

« Le jeune prince, lisons-nous, d'autre part, dans la *France*, sous la signature de M. Pradier-Fodéré, attendra, à Paris, que l'Assemblée nationale de Serbie se soit prononcée sur le choix d'un successeur au prince Michel. Les amis du jeune prince ont compris que sa présence à Belgrade pendant les délibérations de l'Assemblée Serbe, pourrait être considérée comme un moyen d'influencer une décision qui doit surtout emprunter sa force à sa spontanéité. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats* résume, en ces termes, les commentaires que lui suggère l'examen approfondi de la loi actuelle sur les chemins vicinaux :

« Elle imposera à l'Etat, écrit M. Ernest Duttain, les sacrifices suivants, imputables au budget de chaque année, pendant dix ans : 1^o 10 millions, valeur de l'annuité de la subvention de 100 millions en faveur des chemins vicinaux ordinaires; 2^o 1 million 500,000 fr.; valeur de l'annuité de la subvention de 15 millions affectée par l'article 4 à l'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun; 3^o une somme approximative de 3 millions à 3 millions 200,000 fr., résultant des différences d'intérêt qui restent à la charge du trésor en conséquence des opérations de la caisse vicinale. C'est donc un total de 14 millions 700,000 fr.; 15 millions, si l'on veut, qui pendant 10 ans, figurera au budget ordinaire pour représenter la part contributive de l'Etat dans l'achèvement d'une entreprise utile et féconde. »

SIÈCLE.

On lit dans le *Siècle*, sous la signature de M. Léon Plée :

« La loi que vient de voter le Corps législatif ne s'occupe pas encore, ainsi que nos lecteurs l'auront remarqué, des chemins dits ruraux. Ce n'est pas avec les trois cents millions en perspective que l'on pouvait ajouter ces chemins aux chemins vicinaux. Nous avons vu cependant, avec plaisir, que les chemins ruraux trouvaient faveur parmi nos représentants. M. Glais-Bizoin nous semble avoir exposé, à ce sujet, d'excellentes idées. Les syndicats sur les chemins ruraux qu'il propose ne rendraient

que de la condamner à une solitude sans fin. En outre, M. de Chervette l'adorait; M. de Vandelle supprimé, le mari saurait se faire pardonner, et il y aurait un ménage parfaitement heureux de plus dans Paris. Son devoir était peut-être de disparaître.

Les sophismes ne lui manquaient pas. Il arrivait même par la force du raisonnement, à considérer la trahison qu'il méditait comme un témoignage de dévouement. Il lui prouverait qu'il l'aimait en l'abandonnant. Puis, son cœur regimbit. Il avait eu des heures fortunées dans le chalet. Où pouvait-il espérer un cœur plus tendre dans un corps plus beau? Ne regretterait-il pas ce qu'il avait perdu? Mais au plus fort de ses retours, il songeait au désordre de ses affaires et à cet édreton couleur d'or qu'on lui offrirait pour ensevelir un célibat qui durait depuis longtemps. On ne s'engage pas, d'ailleurs, parce qu'on accepte un dîner; s'il ne trouvait point M. Bressuire à son gré il battrait en retraite, et M. de Crémeil ne l'importunerait plus de ses conseils.

Peu de jours après, M. de Vandelle dîna donc chez M. Bressuire avec M. de Crémeil.

Il arriva par miracle que M. de Crémeil n'avait rien exagéré.

Mademoiselle Bressuire méritait plus d'éloge qu'il ne lui en avait donné; elle était charmante. Le père et la mère étaient d'honnêtes gens, points fots et point embarrassés; la maison respirait l'aisance. M. de Crémeil se frottait les mains. Vers dix heures, et tandis qu'on causait dans deux beaux salons amples et bien éclairés, où le service se faisait sans bruit, il prit M. de Vandelle à part :

— Eh bien, lui dit-il, vous ai-je trompé ?

— Non.

— Cherchez... et vous ne trouvez à reprendre que le petit ridicule dont je vous ai parlé...

— Le titre qu'on désire ?

— Par exemple il est indestructible. Dans un temps où il ne faut rien gratter si l'on ne veut s'ex-

pas moins de services que les syndicats d'irrigation. »

MONDE.

Le *Monde* reproduit, sous la signature de M. Taconet, une correspondance de Mexico, en date du 9 mai. En voici un extrait :

« Une mesure a fait sensation; il vient d'être enjoint aux dames de Mexico, à peine d'amende de quitter, dès le 19 juin, le deuil qu'elles avaient pris à l'occasion de la mort de Maximilien, à moins que cette démonstration hostile ne soit légitimée, par le décès d'un parent. A Queretaro, le lieu d'exécution a été converti en alattoir, ce qui n'empêche pas les plus grandes dames de s'y agenouiller pêle mêle, avec les femmes du peuple. Plusieurs d'entre-elles portent des médaillons et des chapelets à l'effigie du martyr... protestation muette mais énergique, de la pitié contre le crime. Si Juarez avait épargné les jours de sa victime, non-seulement il aurait été reconnu par les Etats européens, mais il se serait concilié le respect de ses adversaires, ainsi que le lui disait Riva-Palacio, le maire actuel de Mexico. »

Pour extrait : A. Layout.

Nouvelles du jour

M. le baron de Rothchild a donné avant-hier, une fête magnifique à Ferrières, en l'honneur du prince et de la princesse de Flandre. La santé du duc de Brabant est en voie de complet rétablissement.

— On évalue à 1000 kilomètres la longueur des sections de chemins de fer qui, au nombre de vingt-cinq, doivent être livrées à l'exploitation en 1869. Dans la prévision de cet accroissement du réseau, l'administration prend des dispositions relatives à l'augmentation du personnel affecté au contrôle et à la surveillance des chemins de fer. Les compagnies elles-mêmes auront à augmenter le nombre de leurs employés de toutes catégories. Avis aux postulants.

— Il paraît certain que l'Empereur se rendra le 25 courant au camp de Châlons; et y restera trois jours.

— Il est question, dans le monde universitaire, de prolonger d'un an ou deux le séjour à Paris des élèves de l'Ecole normale chez qui on aurait reconnu de véritables vocations scientifiques. Les historiens compléteraient leur instruction à l'Ecole des Chartes; les littérateurs et les philosophes suivraient des cours de la Sorbonne et du collège de France, ou même on les enverrait dans quelque université étrangère.

— Il y a à Paris 1201 boulangers, 1574 bouchers, 11,346 cabarets, 644 liquoristes, 1631 brasseries et cafés.

— On parle, à St-Petersbourg, d'un journal russe, de l'invention d'un mécanisme très ingénieux adapté aux boîtes aux lettres. Toute personne qui y dépose une lettre ou deux reçoit immédiatement un récépissé indiquant l'année, le mois et le jour de la mise à la poste.

— Cent cinquante-sept navires chargés de grains ont passé le détroit des Dardanelles le 29 et 31 mai. 50 de ces navires sont en destination de Marseille.

— La cour de Paris vient de décider que

poser à faire de vilaines découvertes, qu'est-ce qu'un ridicule? Un coquelicot dans un champ de blé...

— Il est certain que je sais des marquises qui feraient bien de ressembler à l'héritière des Trois-Quenouilles.

— Alors, je puis parler ?

— Nous verrons, dit M. de Vandelle.

M. de Crémeil jugea que c'était tout vu, et, dès le lendemain, demanda un rendez-vous à M. Bressuire.

Vers le même temps, Marcelle ressentait les premières atteintes d'une inquiétude mal définie dont elle eût été fort en peine elle-même d'expliquer l'origine. Etait-ce cet instinct qui échappe à l'analyse et qui fait deviner au marin qu'une tempête va fondre sur la mer tranquille du fond d'un horizon bleu? Elle se sentait moins heureuse sans que son bonheur lui parût compromis. Quand elle remontait en esprit la pente des jours écoulés, elle ne voyait pas qu'aucun changement eût modifié les conditions de sa vie secrète. Peut-être, cependant, des jours plus nombreux séparaient-ils les visites que Gaston faisait à Buc. C'était, à coup sûr, un effet de l'éloignement. Elle avait eu tort de conseiller à ce que M. de Chervette avait voulu. C'était une détermination sur laquelle il fallait revenir. Quant à douter de l'amour de M. de Vandelle, Marcelle ne le voulait pas. Comment se faisait-il, pourtant, qu'elle ne fût pas rassurée ?

(La suite au prochain numéro).

L'ECLIPSE, publie dans son 21^e numéro, le portrait charge. — M. Pouyer-Quertier, par Gill. Bureaux : 5, cité Bergère, 5.

l'agent de change nanti d'un titre de rente laissé entre ses mains par un client ne peut, sans remplir les formalités prescrites par la loi, se couvrir par la vente de ce titre des pertes subies postérieurement par suite d'opérations de jeu.

— Un nouvelle église catholique romaine, Notre-Dame de France, a été ouverte ces jours-ci, à Londres, avec beaucoup de solennité. Elle est située au nord de Leicester-Square.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, le 16 juin 1868.

Je vous aurai dit tout ce qu'on devait dire de la loi des chemins vicinaux en ajoutant comme conclusion dernière que cette grande et utile loi est enfin votée. Deux fois l'art. 3 avait été renvoyé à la commission. Il a été adopté définitivement avec l'ensemble du projet. Je vous signalerai aussi sans plus revenir aux commentaires, le dernier discours très-heureux et très-éloquent de M. Pinard, ministre de l'Intérieur, à la dernière séance de la discussion et je n'omettrai pas d'écrire ici le nom de l'honorable M. de Mackau qui a présenté de très-judicieuses observations d'une portée réelle et pratique.

Le vapeur le Jérôme Napoléon était hier à Malte. Une dépêche a signalé son départ pour Varna, où il va attendre le prince Napoléon.

La Serbie vient d'adopter comme souverain, le jeune prince Milano Obrenovitch, successeur désigné par le prince Michel. On apprend maintenant que l'ordre le plus parfait règne à Belgrade.

Le prince Othon, frère du roi de Bavière est attendu le mois de juillet à Madrid.

Nous avons toujours d'excellentes nouvelles de Fontainebleau. Ce temps exceptionnel et le climat si salubre de la forêt sont on ne peut plus favorables à la santé de l'Empereur.

Le canal du midi a vu ces jours derniers passer sur son eau tranquille deux canonnières de guerre. Le Flambant et le Boute-feu ont en effet pris le canal pour franchir la distance de Cette à Bordeaux.

Le Parlement fédéral de l'Allemagne du Nord vient d'adopter le système métrique décimal français et le vote s'est étendu à la question monétaire qui sera résolue d'urgence en conformité du nouveau régime métrique adopté.

Le général Grant accepte la candidature à la présidence des Etats-Unis. On mande également du Brésil que la place d'Humaita se trouve entièrement cernée. Les paraguayens ne tiendront pas longtemps.

Notre Salon de peinture et de sculpture ferme le 20 juin irrévocablement. Il nous faudra dire adieu à ces toiles et à ces marbres que la critique a censurés jusqu'au bout. Hier encore passant près de la section de sculpture j'avais occasion de saluer un beau talent qui se révèle et qui s'affirme par des œuvres remarquables : j'ai nommé l'œuvre de Mme la comtesse de Callac : deux bustes remarquablement conçus et exécutés. Ce ne sont seulement les mains plébéniques et viriles qui touchent à cette noble branche de l'art et la statuaire doit de célèbres morceaux à la princesse Marie d'Orléans, à Claude Vignau, à Bianca Capello. Aujourd'hui le nom de Mme la comtesse de Callac vient s'inscrire avec succès sur ce livre d'or. La critique a très-favorablement jugé les deux bustes dont il s'agit.

Je vous parlerai bien du camp d'Agramant et de la discorde qui y régnait, mais ce serait nous reporter trop loin quand j'ai quelque chose de plus voisin. La Tribune de MM. Pelletan et Glais-Bizoin, vient de paraître. Tous les lieux communs solennels d'un Joseph Prud'homme trop émancipé. L'Electeur, de MM. Jules Favre et Ernest Picard, va également paraître.

Il y avait un grand dîner Dimanche au château de Ferrières. M. de Rothschild y recevait LL. AA. le comte et la comtesse de Flandre. Quant à Paris, on n'y dine plus. Heureux encore si par cette canicule on pouvait s'y rafraichir.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

Aniane (Hérault), 15 juin. — Les vignes se présentent dans de bonnes conditions. On craint l'oïdium qui paraît sur plusieurs points, mais on le combat au moyen du soufre; les vignes qui n'ont pas été gelées offrent de bonnes espérances.

Dans ce moment, on cultive les vignes; les travaux se font dans de très-bonnes conditions.

La qualité de la dernière récolte est bonne, elle s'est très bien conservée jusqu'aujourd'hui, sauf quelques petites exceptions.

Dans ce moment, il reste très peu de vin chez le propriétaire.

Bruges, près Bordeaux, 16 juin. — Il y a bien longtemps que je ne vous ai pas donné des nouvelles de notre vignoble; à quoi bon penser, je, ajouter mes doléances aux plaintes multiples sur la stagnation des affaires, plaintes donc votre estimable journal se faisait l'écho fidèle.

La campagne qui vient de prendre fin, figurera dans les plus tristes de notre contrée; maintenant, voici les grandes chaleurs de l'été venues, par conséquent il n'y a plus d'espoir de reprise à caresser.

Les expéditions s'amoindrissent de jour en jour.

Il est de fait que, avec les magnifiques apparences de la récolte prochaine, l'acheteur préfère l'expectative, et il a, ma foi, raison.

La floraison des vignes s'est accomplie par un temps très propice; à part quelques planchers dans les terrains froids, tout a passé fleur aujourd'hui.

On peut donc compter en général sur une abondante vendange, car les fléaux qui restent à redouter, la grêle, l'oïdium, etc., ne sont jamais que locaux.

Chiroubles en Beaujolais (Rhône), 16 juin. — Les apparences de la vigne sont belles: la fleur a passé dans d'excellentes conditions.

Essoyes (Aube), 16 juin. — Le mois de mai a été chez nous chaud et sec; la vigne a atteint une végétation luxuriante, et les derniers jours, les raisins se mettaient en fleur. Malgré la semaine froide qui vient de s'écouler, ils sont aujourd'hui en grains; ce qui fait présager que nos vendanges auront lieu en septembre. Quant à la quantité de grappes, elle est très inégale; les vieilles vignes atteintes le plus fortement des gelées de l'année dernière ne donneront presque rien, tandis que dans d'autres les raisins sont gros et nombreux.

La terre est très sèche, il n'a pas plu sur notre finage depuis quarante jours.

L'accollage est presque terminé; on donnera la seconde façon difficilement.

Gigean (Hérault), 16 juin. — Nous avons, comme je vous l'ai dit dans ma dernière lettre, toujours le vent du Nord qui nous sèche beaucoup, et la vigne, au lieu de poursuivre sa végétation, est arrêtée.

La floraison est terminée, et les raisins sont nombreux; mais, de jour en jour, il tombe des grains, ce qui réduit la grappe à pas grand chose; ceci provient, je crois, de la grande sécheresse, et de ce que la souche n'a pas assez de sève pour les nourrir. Nous reconnaissons que la récolte ne présente pas aussi bien que nous aurions cru; il y a aussi un petit ver noir, espèce de petite chenille provenant d'une graine laissée par des insectes bleus que nous avions lorsque les bourgeois commençaient à sortir, qui nous fait beaucoup de mal. Avec tout cela, les vins n'augmentent pas, c'est tout le contraire.

Lésignan (Aude), 16 juin. — Il règne un grand calme dans les affaires en vins; cependant, les prix n'ont pas baissé par les quelques petites ventes qui se font.

(Extrait du Moniteur Vinicole).

D.	JOURS.	FÊTE.	POINTS.
21	Diman.	s. Louis de G.	
22	Lundi	s. Radulphe.	Labenque, Mavroux, St-J.-de-La r St-Germain, Martel,
23	Mardi	s. Félix	
24	Mercredi	N. de S.-J.-B.	Comiac,

P. L. le 3, à 7 h. 4 du matin.
 D. Q. le 13, à 10 h. 23 du matin.
 N. L. le 20, à 2 h. 54 du soir.
 P. Q. le 27, à 6 h. 0 du matin.

Chronique locale.

Les deux belles statues du roi Murat et du maréchal Bessières, récemment montées sur leurs socles, à l'entrée de la promenade Fénélon, seront prochainement l'objet d'une brillante inauguration.

Il y a quelques jours, nous annoncions à nos lecteurs que les statues du roi Murat et du maréchal Bessières venaient d'être placées sur leurs piédestaux, à l'entrée de la promenade Fénélon. Pour nos populations, ces termes étaient assez précis; ajouter, à Cahors, c'eût été pour le moins superflu.

Notre confrère du Journal de Lot-et-Garonne, jugeant comme nous, et croyant les deux gloires militaires du Quercy suffisamment connues dans un département voisin, reproduisit littéralement la nouvelle.

Jusques là, tout allait pour le mieux. Mais voilà que la presse parisienne s'empare du fait. Nous lisons dans l'Evénement illustré du 16 juin :

Agén. — Les statues du roi Murat et du maréchal Bessières ont été placées, hier et ce matin, sur leurs piédestaux, à l'entrée de la promenade Fénélon.

Aujourd'hui, le Petit Journal dit à son tour : Les statues du roi Murat et du maréchal Bessières viennent d'être placées sur leurs piédestaux, à Agén, à l'entrée de la promenade Fénélon.

Nous ne désespérons pas de voir demain M. Aubry-Foucault, brochant sur notre modeste canevase, annoncer aux lecteurs de la Gazette de France que nos statues ont été érigées « au son des cloches sonnantes en branle, au bruit des canons et des pétards allumés par les pompiers. »

Peut-être même le chroniqueur du Figaro, dans ses mépris... joyeuses, extraira-t-il la nouvelle du Courrier... de Pontoise et insinuera-t-il, que nous ne ferions pas trop mal, lui et moi, à la place de ces deux marbres historiques.

Nous rions de bon cœur, — nous autres provinciaux, — de ces erreurs et de ces exagérations parfois spirituelles. LOUIS LAYTON.

M. le Préfet du Lot a fait adresser des éloges, au nom de l'administration, et a accordé une gratification au sieur Daygueperisse (Pierre), ouvrier terrassier, à Pescadoires, pour avoir sauvé, dans la journée du 24 mai dernier, le sieur Chassigne (Jean), ouvrier menuisier, qui était en danger de se noyer dans le Lot.

M. le Préfet du Lot a accordé une gratification au jeune Arzac (Elie), de Sauliac, pour avoir sauvé, dans la soirée du 29 avril dernier, la nommée Galaret (Marie), qui était en danger de se noyer dans le Célé.

M. le Préfet du Lot a fait adresser des éloges au nom de l'administration, aux sieurs Lagache (Jean), et Larribe (Jean-Pierre), membres du conseil municipal, de St-Laurent-Tours, à raison de la fermeté et du dévouement dont ils ont fait preuve en opérant l'arrestation d'un individu qui a été trouvé porteur d'une certaine quantité de tabac de contrebande.

Par décision de Mgr ont été nommés :

MM. Bessières, vicaire à Labastide-Murat, curé de Ségos; — Lugan vicaire à Gagnac, curé de Clayrou; — Favat, vicaire de Notre-Dame du Puy; — Vitrac, vicaire à Notre-Dame du Puy; — Lacoste, vicaire à Labastide-Murat; — Rodes, vicaire à Souillac; — Benlaquet, vicaire au Vigan; — Boyé, vicaire à Lugnac; — Cabanes, vicaire à Lacapelle-Cabanes; — Lascoux, vicaire à Gagnac.

Avis aux instituteurs. — Une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique invite les instituteurs pourvus du brevet complet, et qui voudraient se rendre en Turquie pour professer à l'école française qui va être créée à Galata-Serai, à adresser leurs demandes aux inspecteurs d'Académie de leur département.

Le traitement est de 3000 fr. par an, logement et nourriture aux frais de l'Etat.

AVIS

M. Couderc Guillaume, jardinier à Cahors, a l'honneur de prévenir le Public, qu'il ne paiera pas les dettes que son fils Guillaume-Léon Couderc, pourrait contracter. Cahors, le 20 juin 1868.

COUDERC GUILLAUME.

On nous écrit de Vayrac, 18 juin :

On se ressent déjà de l'apparence d'une bonne récolte en grains. Le prix du froment qu'on payait, il y a quelques jours, 39 fr. l'hect., atteignait à peine 28 fr. 50 c. à notre foire de samedi dernier.

Les fourrages qu'on récolte abondamment, l'année dernière, et qu'on fut obligé d'engranger, faute d'acheteurs, se sont vendus, en avril et mai derniers, 10 fr. les 150 kil. On en trouvait à peine 6 francs il y a quelques mois.

Cette année-ci les prix des fermages des prairies sont fortement soutenus.

Ils varient suivant la bonté du terrain, la qualité de la récolte et la position. La prairie qu'arrose la Tourmente, prairie qui a une longueur de près de seize kilomètres, connue d'après les communes quelle occupe sous les noms de prairie de St-Michel-de-Banieres, de Condat, de Cavaignac, de Turenne; les prix de fermages varient entre 50 et 75 fr.; les 21 ares 10 centiares, prix moyen 55 à 60 fr.

Les exercices de natation dans l'armée n'ayant pas donné tous les résultats qu'on en attendait, M. le ministre de la guerre vient de recommander aux chefs de corps de profiter de cette saison pour faire apprendre à nager aux soldats. Il ordonne en même temps que, dans les régiments de cavalerie légère, on exerce les meilleurs nageurs à traverser les rivières sur leurs chevaux. C'est la mise à l'essai de la théorie allemande sur le passage des cours d'eau par les régiments de cavalerie.

Par décision du 18 mai dernier, M. le ministre de la guerre a prescrit qu'à l'avenir les insoumis à la loi du recrutement de l'armée ne seraient plus poursuivis par défaut lorsqu'ils auront atteint l'âge de 47 ans.

On devra se borner dorénavant à continuer les recherches durant les trois années fixées l'article 938 du Code d'instruction criminelle, concernant la prescription de l'action publique, et à rayer ensuite des contrôles de l'insoumission ou de la désertion, ceux ayant atteint l'âge de 50 ans.

Le bruit a couru que M. le ministre des finances avait adressé aux receveurs généraux une circulaire pour leur prescrire de faire une espèce d'enquête sur la situation économique dans leur département.

Le travail demandé par M. Magne aux trésoriers payeurs deviendrait périodique, et la réunion de ces renseignements formerait ainsi dans son ensemble comme un recueil complet de statistique économique ou l'administrateur pourrait, à un moment donné, trouver de précieux éléments d'appréciations qui seront la base de ses résolutions. On ignore si le document en question est destiné à être publié; mais, d'après ce que l'on assure, il résulterait des derniers rapports que la situation agricole, compromise un moment par les gelées des derniers jours de mai, se présente sous un aspect favorable, que le commerce est dans un état difficile et le mouvement des affaires moins énergique qu'on le voudrait; enfin, que cet état de souffrance du travail général du pays cessera sans doute par suite d'une bonne récolte et de l'apaisement des questions extérieures. (Gironde).

Nous lisons dans le Courrier de Tarn-et-Garonne :

M. de Sauley a rendu compte à l'Académie des inscriptions, dans la séance de vendredi dernier, d'une curieuse découverte faite à Mursins, près Cahors. Il s'agit d'une muraille gauloise dont le développement est de 2,200 mètres. C'était la ceinture de quelque oppidum dont les plus anciennes cartes ne paraissent pas faire mention. On remarque que la masse de cette muraille, qui paraît avoir eu 10 m. de hauteur, était consolidée par de robustes pièces de bois, et que ces pièces adhéraient les unes aux autres par des clous d'un pied de longueur. M. de Sauley a présenté un de ces clous à l'Académie. Il est d'un fer excellent; aucune de nos forges ne fabrique aujourd'hui un fer plus pur et plus solide. La découverte de Mursins nous offre donc des renseignements nouveaux sur les procédés de l'art gaulois. En outre, elle importe à l'histoire : il s'agit, en effet, de rechercher quel était cet oppidum, dont l'existence et attestée par une aussi forte muraille.

On a rarement vu en France la vigne aussi précoce que cette année. En 1822, elle n'était entrée en fleurs qu'au commencement de juin, tandis qu'elle a commencé à fleurir cette année le 29 mai, les grains du raisin sont parfaitement formés et déjà d'une certaine grosseur. Au train où vont les choses, on peut attendre, pour la qualité des vins, une année tout exceptionnelle.

Saint-Médard. — Les superstitieux peuvent se réjouir. Il n'a pas plu le jour de Saint Médard; mais en revanche les nuits sont froides et le vent aigre comme en avril.

Voici les prophéties rimées des astrologues :

S'il pleut le jour de Saint-Médard,
Le tiers des biens est au hasard.

Où :

Il pleuvra quarante jours plus tard.

Si le dicton dit vrai, les espérances données pour les récoltes ne seront pas déçues; la quarantaine redoutée se passera bien ainsi que le garantit le sixtain suivant :

Du jour de Saint-Médard qu'est en juin,
Le labourer se donne soin,
Car les vieux disent que s'il pleut,
Quarante jours durer il peut;
Et, s'il fait beau, tu es certain,
D'avoir abondance en grain.

Il est vrai que Saint Barnabé, fêté le 11 juin, peut réparer le mal causé par Saint-Médard, et qu'un autre dicton dit encore :

Du jour de Saint-Paul (29 juin) la beauté
Annonce la fécondité.

Il est, comme vous voyez, des accommodements avec les proverbes.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet :

Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance.

S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines.

Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

La Chasse Illustrée, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que l'Illustration ou la Mode Illustrée, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'administration.

Faits Divers

Le 17, est l'anniversaire de l'élection de Pie IX, le 21, celui de son couronnement. Le canon du fort Saint-Ange annonce ces deux anniversaires. M. de Sartiges, doyen du corps diplomatique en l'absence de l'ambassadeur de Portugal, a fait connaître à ses collègues, les heures auxquelles le Saint-Père recevra leurs hommages le 21. Les cardinaux présenteront les leurs le même jour, à l'issue de la messe.

Pie IX entrera le 17, dans la vingt-troisième année de son pontificat. D'après la chronologie officielle, cinq papes, seulement, ont régné plus que lui, St Pierre, 1^{er} siècle; 25 ans, 2 mois et 7 jours; St Sylvestre 1^{er}, IV^e siècle, 23 ans, 10 mois et 27 jours; Adrien 1^{er}, VIII^e siècle, 23 ans, 10 mois et 17 jours; Pie VI, XVIII^e siècle, 24 ans, 8 mois et 14 jours; Pie VII, son successeur, XIX^e siècle, 23 ans, 5 mois et 6 jours. De là est venu l'adage romain qu'aucun Pape ne doit régner autant que St. Pierre.

La plus grande profondeur que puisse atteindre un plongeur sans danger pour sa vie, avec les appareils actuels, est d'environ 160 pieds; et pour y atteindre, il faut adapter à son corps un poids d'un quintal. La profondeur moyenne à laquelle il peut travailler confortablement est de 90 pieds environ. C'est à cette profondeur qu'ont été faites les opérations sur le Royal George. Dans 60 à 70 pieds d'eau, un plongeur peut travailler pendant 2 heures consécutives. Il remonte pour se reposer dix minutes et redescend de nouveau. Sa journée peut être ainsi de 6 à 7 heures. Un plongeur anglais revêtu d'un costume de sièbe, est descendu dans la Méditerranée à une profondeur

de 165 pieds, il y est resté 25 minutes. Green, le plongeur américain, a inspecté un bâtiment naufragé dans un des lacs du Canada à une profondeur de 170 pieds; mais il s'est convaincu par lui-même que le travail à une telle profondeur n'était pas sans danger de mort. A cette profondeur, la pression de l'eau sur les mains est assez grande pour faire refluer le sang à la tête et occasionner des défaillances, le plongeur ne tarderait pas à être suffoqué. On a tenté d'obvier à ces difficultés; mais actuellement, il a été mis une limite au point auquel l'homme peut pénétrer les secrets de l'abîme.

Un ouvrier italien très ingénieux a apporté ici des modèles de costume de plongeur qu'il prétend pouvoir résister à la pression de l'eau. Mais nos ingénieurs sous-marins prétendent que ce modèle de costume n'obvierait pas aux difficultés créées par l'organisation et les limites des forces humaines.

(Cornhill Magazine.)

On écrit du pays basque :

« Un bœuf a été atteint d'hydrophobie dans la commune d'Ostabat Asme. Le métayer d'Anguerrebord, à qui appartenait l'animal, ne sait pas s'il a été mordu par quelque chien ou si la rage s'est déclarée spontanément. En tout cas, la commune a été fortement émue par ce fait fort rare. Les premiers accès de fureur se sont manifestés en plein champ et ont semé partout l'épouvante. Puis on est parvenu à diriger le bœuf vers l'étable où on l'a enfermé, en barrant solidement les portes. Là, de nouveaux accès n'ont plus permis de douter de la nature du mal. Ces accès ont été terribles. Le bœuf a tout brisé à l'intérieur de l'étable et a fait sauter avec ses cornes une barrique pleine qui était dans un coin. Ce n'est qu'avec peine

que les portes ont résisté à ses assauts furieux. Enfin, la garde champêtre et quelques voisins sont arrivés avec des fusils chargés à balle, et par une lucarne d'où on le surveillait, l'animal a été abattu d'une balle en bleint front.

Mal de Dents Guérison instantanée

par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

L'ILLUSTRATION.

Bureaux : rue Richelieu, 60. Sommaire du 13 juin 1868.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Exposition maritime internationale du Havre (suite). — Correspondance d'Algérie. — Les théâtres. — La dette publique européenne. — Lemouvement littéraire. — Courses de 1868. — Correspondance de Venise. — Salon de 1868. VI. — Canal maritime de Suez. — Fête de Bacchus, d'après F. Boucher.

Gravures : Expédition d'Abyssinie : Combat d'Arrogue; — Assaut de Magdala; — Découverte du corps de Théodoros. — Exposition du Havre : la porte d'entrée; — L'aquarium. — L'Orphelinat d'Alger (2 grav.). — The Earl, vainqueur de la Course du grand Prix de Paris. — Italie. — Salon de 1868 : le Retour du mari, tableau de M. V. Giraud; la Boucherie à Francfort, tableau de M. Jules Noël. — Fête de Bacchus, d'après un tableau de F. Boucher — Rébus.

LECLAIR 30, rue Bergère, Paris. — Sommaire de la 24^e livraison.

Chronique, Feu Langlois. — La mort de Rochefort, La Rédaction. — Une hécatombe, Gabriel Prevost. — Les émotions de M. Très-Bien, Sixte Delorme. — Assez d'anglomanie, Albert Brun. — Le baptême des rois, Henri Vié. — Regain de la semaine, A. Desvignes. — Causons, L. de la Combe. — Cli-

chés, Poncifs, Rengaines, etc. J. Denizet. — En province, Barrens. — Le bon dieu charbonnier, E. G. Lardin. — Tablettes, Camille Debans. — Petites lettres parisiennes, Marie Géniale. — Salon de 1868, Etienne Carjat.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Etude de M^e Eugène Ayzac, avoué à Gourdon.

Le 14 juillet 1868, à neuf heures du matin, au tribunal de Gourdon, il sera procédé, à la requête de Jean Barre, à la vente des biens saisis à Jean Prathourgnoux, peintre, de Vayrac. — La vente se fera en trois lots, sur la mise à prix de 1,000 fr. le 1^{er} lot; — 300 fr. le 2^e lot, — et 50 fr. le 3^e lot.

Tribunal de commerce de Souillac.

Le 16 juin courant, le tribunal de Souillac, a déclaré le sieur Jacques Claret, dit Murat, marchand de bœufs à Salviac, en état de faillite, et en fixe l'ouverture au 28 octobre 1868.

Convocation pour le 26 juin courant des créanciers de la faillite Bastardie, pour la formation du concordat.

Etude de M^e Dambert, avoué à Gourdon.

Par exploit de M^e Pierre-Victor Ayrole, huissier à Gourdon, Marguerite Lalo vient de former une demande en séparation de biens contre Jean Murat, son mari, de Maynen-Bas.

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement, que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

LISTE

DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS

Du Lot et de l'Extérieur, dont les Annonces suivent.

PARIS

Eau de Mélisse des Carmes, 14, rue Taranne.
Le Chocolat Menier.
Delassy, fabricant de Phosphates fossiles, à Grand-Pré (Ardennes).
Michel-Ange-Marion, 15, quai Voltaire.
Hermann-Lachapelle et Glover, constructeurs de machines, 144, rue du Faubourg Poissonnière.
Luneau, fabricant de presses à copier, 2-4, rue Vauvillers.
Lachapelle (M^{me}) maîtresse sage-femme, 27, rue du Mont-Thabor (près les Tuileries).
Lebigre, 142, rue de Rivoli et rue Vivienne, 16.
Quina Laroche, 15, rue Drouot.
Rob Boyveau-Laffite, 11, rue Richer.

BORDEAUX

Louit Frères et C^e, fabricants de chocolats.
Cauderès, fabricant de pianos, 50, allées de Tourny.
Victor Ravayre-Raver, éditeurs de musique, 13, allées de Tourny.

AGEN

Jaille (Al.) fabricant d'engrais agonais.

Les Annonces pour l'Annuaire de 1869, doivent être adressées à M. Laytou, imprimeur, à Cahors.

DÉPARTEMENT DU LOT CAHORS

Alix (P.) marchand de nouveautés, rue de la Mairie.
Belmont, fils, tapissier.
Bessac, ferblantier-lampiste.
Rourion, libraire.
Calmette, libraire.
Conté (Urbain), teinturier-cardeur, place St-Laurent.
David (Louis) sr de M. Burgalières, place au Bois.
Delrieu (Léon), arquetubier, march. quincailler, en face la Mairie.
Dulac, pharmacien, rue du Lycée.
Delpech et Pasquet, liquoristes, rue de la Préfecture.
Delsol, ferblantier-lampiste, place au Bois.
Férando et fils, négociants, à Cabessut.
Ferran, limonadier.
Foissac, marchand tailleur, rue de la Préfecture.
Gary (Louis) marchand de toile, rue de la Mairie.
Greil, marchand de confectons, rue Fénélon.
Lascassagne (Marcelin), hôtel du Palais-Royal.
Lacroix (E.), marchand de parapluies, place du marché.
Laytou (A.) imprimeur, rue de la Mairie.
Lourmet, chaudronnier, rue Fénélon.
Mandelli, frères, bijoutiers, boulevard Nord.
Rivière, tapissier, galerie Fontenille.
Sambin et Besançon, fondeurs, faubourg St-Georges.
L'Union, Compagnie d'Assurances.
Vincens, pépiniériste-horticulteur, rue de l'Evêché.

LUZÉCH

Barbary, serrurier-mécanicien, quincaillier.

GOURDON

Cabanès (Théodore), pharmacien, sur le tour de ville.
Lacambre, libraire, photographe, faubourg Ste-Claire.

Le Sieur LOURMET CHAUDRONNIER, POMPIER

RUE FÉNELON, à CAHORS.

A l'honneur de prévenir MM. les concessionnaires des eaux de la ville de Cahors, qu'il tient à leur disposition des Robinets d'un nouveau système breveté, qu'il garantit, résistant aux plus fortes pressions sans la moindre perte d'eau, et qui, par leur disposition intérieure et toute particulière sont inattaquables par le calcaire entraîné par les eaux distribuées en ville.

Leur dépense d'entretien est nulle, ils peuvent durer indéfiniment. Le sieur Lourmet se charge des canalisations intérieures et de toutes réparations, concernant les conduites des eaux.

Fourneaux économiques, Pompes, Poêles Batterie de cuisine en tout genre, à des prix très-modérés.

MAL DE DENTS Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS 1 fr. 50 le flacon A Cahors, Pharmacie centrale, VINEL.

La Ouate ANTI-RHUMATISMALE

du D^r Pattison

soulage instantanément et guérit radicalement la Goutte et Rhumatismes et toute sorte, mal aux dents, lombages, irritations de poitrine, et maux de gorge. En rouleaux à 2 fr. et à 1 fr. à Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

PASTILLES DIGESTIVES PHARMACIEN, lauréat de l'Académie impériale de Médecine de Paris.
DE LACTATE DE SOUDE & DE MAGNÉSIE Ces pastilles constituent le médicament le plus nouveau et le plus rationnel pour combattre toutes les affections des voies digestives. Elles contiennent en effet l'acide lactique, l'un des éléments normaux de la digestion, combiné avec la magnésie calcinée, dont les bons effets sont appréciés de tous les médecins, et la soude, sel qui fait la base des eaux de Vichy et de la plupart des eaux minérales alcalines. Cette triple association de trois produits dont l'efficacité est populaire, explique le succès que l'on en obtient dans les gastrites, gastralgies, renvois de gaz, gonflement de l'estomac, vomissements après les repas, indigestions, maux d'estomac, etc. — Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.

VOITURE PUBLIQUE DE LABASTIDE-MURAT A CAHORS

PASSANT PAR LAMOTHE-CASSEL

Départ de Labastide, à 4 h. du matin. de Cahors, à 4 h. du soir.

Bureaux : à Labastide, chez M. Faurie, maître-d'Hôtel. à Cahors, chez M. Andral.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

Eaux MINÉRALES DE CRANSAC

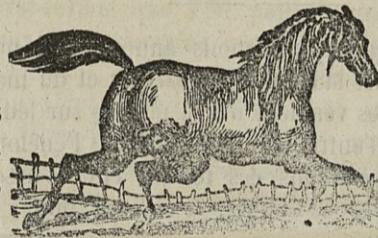
(Station de chemin de fer). Près et par AUBIN (Aveyron). EAUX MANGANESENNES, souveraines contre les maladies du foie, gastralgies, fièvres intermittentes rebelles. — Les eaux de la source basse étant inaltérables, peuvent être expédiées en toutes saisons et au delà des mers. — Caisse de 30 bouteilles capsulées, 18 fr. 20 bouteilles, 14 fr. — S'adresser à Cransac, à M. Dupuy, régisseur, à Paris, dans les principales pharmacies, et dépôts d'eaux minérales. — Etablissement de bains dans le parc des Eaux. — Etuves naturelles.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volenté, qu'elles trou-



veront chez lui, Post aux chevaux, Galern Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

A VENDRE

Une coupe de gros bois de chêne, pour traverses de chemin de fer. S'adresser à Monsieur de Belmont, au château de Belmont, canton de Lalbenque. Ce bois est situé à 25 kilomètres de Cahors. — Exploitation très facile;

Magasin de Voitures

EN TOUT GENRE

Neuves et d'occasion à des prix au dessous de toute concurrence.

S'adresser à M. SEVAL, Carrossier, hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

CAFÉ DE GLANDS DOUX DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN. Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

CABINET D'AFFAIRES

dirigé par M. PERCHAIN, père, AVOCAT CONSULTANT, ANCIEN MAGISTRAT Rue Feydel, à Cahors.

Arbitrages -- Transactions -- Expertises Contentieux.

Mémoires et rapports sur toute espèce d'affaires.

Correspondance et renseignements de toute nature.

Comptes et liquidations de successions, faillites et sociétés.

Préparation des procédures en matière civile, commerciale et administrative.

Recouvrement et cession de créance litigieuse, etc., etc., etc.

Le Cabinet est ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

Putailles Vides

M. Eugène Pierson, commissionnaire en vins, offre ses services pour l'achat de putailles de toute provenance; en prévision de la hausse certaine; lui écrire de suite, à Paris, 2, rue Monge.

Trois mois 16 fr. Six mois 32 fr. LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. NEEFZER

Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.